



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt décembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUBENAS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Yves MEYER, Maire

Présents :

Martine ALLAMEL, André LOYET, Marie-Noëlle DURAND, Joël DURIEU, Eliette ROCHE, Pascal GAILLARD, Khalid ESSAYAR, Françoise DUMAS, Gilles JALADE, Monique ROGIER, André BASTIDE, France NOGIER, Max BOUSCHON, Evelyne PALY, Stéphane CIVIER, Bruno PASQUERON de FOMMERVAULT, Marie-Françoise TASTEVIN, Rémi VOLLE, Sylvie JEAN-LEYNAUD, Roland VERNET, Benoît PERRUSSET, Patricia ROUX, Loïc GENESTE, Thierry CHAILAN, Martine DUBOIS

Excusés :

Catherine HADDAD (pouvoir à Pascal GAILLARD), Cécile FAURE (pouvoir à Jean-Yves MEYER), Thierry JEAN (pouvoir à Gilles JALADE), Gaëlle AUDIGIER (pouvoir à Khalid ESSAYAR), Blandine CHAMBON (pouvoir à Martine DUBOIS)

Absents :

Arthur BENET, Henda MAJRI

Secrétaire de séance :

Stéphane CIVIER

Date de la convocation :

12 décembre 2018

Délibération n° 12

OBJET : Marché de Noël – Convention animation de la patinoire

Transmis au représentant
de l'Etat le :
Affiché le :
Notifié le :

Secrétariat Général

12 - Marché de Noël – Convention animation de la patinoire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Ville d'Aubenas organise pour les fêtes de fin d'année, son traditionnel Marché de Noël, du 14 décembre 2018 au 5 janvier 2019.

Il précise que la Ville est propriétaire de la patinoire, acquise en 2017, ainsi que des paires de patins réglables (environ 40).

Cette patinoire sera animée par des bénévoles de **l'ESEA Hand-ball, d'Ardèch'roll, de l'ASSAF** durant la période du 14 décembre 2018 au 5 janvier 2019 inclus et gardiennée la nuit par la Ville d'Aubenas.

Afin de prévoir les modalités d'organisation de cette animation, la ville envisage de signer une convention avec les associations ESEA Hand-Ball, Ardèch'roll, et ASSAF.

Cette convention prévoit notamment les jours et horaires d'ouverture de la patinoire, autorise l'ESEA Hand-Ball, Ardèch'roll et l'ASSAF à percevoir les recettes afférentes à la location des patins durant la même période, les modalités de gardiennage et les modalités de location des patins.

En conséquence, M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu le projet de convention joint,

- Approuve la convention ci-annexée, entre la commune d'Aubenas et les associations ESEA HAND-BALL, Ardèch'roll, et l'ASSAF.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Yves MEYER

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de l'affichage de la présente.